



N2-RGE

Intitulé de la formation : N2 – RGE : Les Règles Générales d'Exploitation RGE

Durée : 2 jours consécutifs

Prix : 1 510 € HT par participant.e

Public :

Cette formation s'adresse à un public souhaitant approfondir ses connaissances en analyses de sûreté et en sûreté en exploitation.

Pré-requis :

Posséder des bases en fonctionnement et en sûreté nucléaire (voir les formations N1-FON, N1-SUR et N1-CIA).

Les Règles Générales d'Exploitation **RGE** sont le pendant du Rapport Définitif de Sûreté **RDS** pour l'exploitant nucléaire. Ses chapitres cadrent les requis de l'installation et de sa conduite. Cette formation permet d'appréhender son architecture et pouvoir y retrouver les informations nécessaires aux études par exemple.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable d'appréhender les principaux chapitres des Règles Générales d'Exploitation **RGE** ainsi que leur contenu et les modalités de déclarations à l'Autorité de Sûreté Nucléaire **ASN**.

Moyens pédagogiques :

Chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement pédagogique adéquat de la part du formateur. Des supports permettant de suivre la formation et la prise de note seront remis aux stagiaires en supplément des supports projetés.

Evaluation :

En fin de formation, un QCM et des questions ouvertes sont présentés aux stagiaires.

Programme :

- L'ensemble du référentiel de sûreté et la place des **RGE**,
- Le lien avec le **RDS**,
- La composition des **RGE**, ses chapitres,
- Chapitre III : les Spécifications Techniques d'Exploitation **STE**,
- Chapitre VI : l'Approche Par Etat **APE**,
- Chapitre IX : les Essais Périodiques **EP**,
- Chapitre X : les Essais Physiques du Cœur **EPC**,
- Les modalités de déclaration à l'ASN en cas d'écart aux **RGE**.